



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Convention de recherche et développement partagés -
Management public participatif digital**

DE20160321_15

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteur :
Denis DEBROSSE

Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016
Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Étaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD



Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

**Convention de recherche et développement
partagés - Management public participatif digital**

Attractivité et développement
territorial
id : 1276

Conseil municipal
21 mars 2016

15

Rapporteur : Denis DEBROSSE

La Ville d'Angoulême s'est engagée dans une démarche de "Ville intelligente" caractérisée par 5 critères : une approche globale du territoire (urbanisme, culture, nouveaux services, accès aux soins,...), le développement de services connectés, le principe de durabilité, l'intelligence collaborative, et le partage des savoirs.

Cette ambition de mutation de la cité se manifeste notamment par la réalisation d'expérimentations et de projets collaboratifs qui permettent de tester en conditions réelles des solutions innovantes.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de recherche et développement partagés relatif au "management public participatif digital". Il est porté par la Chaire ESSEC du changement, qui étudie les phénomènes et mécanismes de changement dans les différents environnements sociétaux et économiques, ainsi que par la société KOBEN spécialisée dans la transformation digitale et les méthodes agiles et participatives.

Ce projet de recherche et développement partagés est destiné à améliorer les connaissances sur les mécanismes du "management public participatif local" à travers une installation pilote expérimentale. Aussi, la Ville d'Angoulême animera 20 ateliers participatifs en s'appuyant sur des outils digitaux et protocoles. L'analyse continue des matériaux recueillis permettra d'orienter le choix et la modélisation des séquences contributives au fil de l'expérience.

4 temps d'actions ont été identifiés :

- l'installation de l'expérimentation : protocole de formation et aménagement d'une salle dédiée,
- le lancement de l'expérimentation : ateliers pilotes en co-animation (Ville, Chaire ESSEC du changement, et KOBEN),
- la généralisation de l'expérimentation : animations d'ateliers et exploitation des données,
- l'évaluation du dispositif et préconisations.

La convention de recherche et développement proposée précise les conditions de réalisation en particulier les obligations des parties, les livrables et la gestion des droits de propriétés intellectuelles. Elle est passée en application de l'article 3-6 du Code des Marchés Publics.

Le projet a un coût total estimé par le groupement à 134 300€ HT, soit 161 160€ TTC. La part de la Ville s'élève à 35,47% du montant total.

La dépense en résultant, d'un montant de 47 633,33€ HT (soit 57 160€ TTC) est inscrite au budget principal 2016.

Il vous est proposé d'approuver la convention de recherche et développement partagés entre la Ville, la Chaire ESSEC du changement, et la société KOBEN, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
21 mars 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



[Signature]
Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques

